

**N° 01-2025**

<u>Date de convocation</u> :	L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze mars, à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SEVRIER, sous la présidence de Madame MALAPLATE Christina, Maire-Adjoint, Vice Présidente.
Le 4 mars 2025	
<u>Nombre de Membres</u>	
- en exercice : 15	
- présents : 9	
- votants : 9	
<u>OBJET</u> :	<b>ÉTAIENT PRÉSENTS</b> : Mme PRIEUR-DREVON Agnès, Maire-Adjoint, Mme BROUSSE Dominique, Conseillère Municipale, Mme DEPLAIX Doris, Conseillère Municipale, M. CARDINET Jean-Marie, Mme LEMAIRE Thérèse, Mme PRIEUR-DREVON Madeleine, M. SANTÉ Michel, Mme TALIN Dominique.
Débat d'Orientation Budgétaire 2025	<b>ABSENTS ou EXCUSÉS</b> : M. LYONNAZ Bruno, Maire, Président, Mme GLABAY Guénaële, Maire-Adjoint, Mme ADAIR-GRABAS Carol, Conseillère Municipale, Mme COSTER Catherine, Conseillère Municipale, Mme GENOT Marie, Conseillère Municipale, Mme THOMAS Marie Stella.

**Rapporteur : La Vice-Présidente**

Le Conseil d'Administration,

ENTENDU l'exposé de Madame Christina MALAPLATE, Maire-Adjoint, Vice-Présidente,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1 prévoyant un débat sur les orientations générales du budget du CCAS dans les villes de 3 500 habitants et plus,

CONSIDÉRANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget,

VU le rapport d'orientation budgétaire soumis aux membres du CCAS,

Après en avoir délibéré,

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire prévu par l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales et ce, dans le cadre de la préparation budgétaire de l'exercice 2025.
- APPROUVE le contenu du rapport d'orientation budgétaire 2025.

Au cours de ce débat, le Conseil d'Administration a notamment examiné l'environnement financier entourant la préparation budgétaire (évolutions envisagées des recettes et des dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement), les orientations budgétaires, ainsi que les actions devant bénéficier d'une priorité.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,  
Agnès PRIEUR-DREVON

Certifiée exécutoire le  
Publiée le  
Mise en ligne le  
Télétransmise le



La Vice Présidente,  
Christina MALAPLATE